



Lettre Municipale



de Martinet



Portes ouvertes de la CCPA :

C'est le samedi 1er avril que se dérouleront les portes ouvertes de la Communauté de Communes du Pays des Achards ; portes ouvertes à tous les habitants. Il y a 30 ans que cette structure intercommunale a été créée avec progressivement la mise en place des services mutualisés au plus près des habitants pour les neuf communes du territoire : collecte des ordures ménagères, centre aquatique, assainissement, regroupements des compétences économiques (2012), enfance-jeunesse (2017), tourisme (2014), réseau des bibliothèques ou plus récemment l'ouverture du guichet unique de l'habitat. Venez découvrir ou redécouvrir de façon concrète ces métiers et services accessibles à tous lors de cette journée du samedi 1^{er} avril au siège de la Communauté de Communes de 10h00 à 16h00.

Mission locale du Pays Yonnais aux Achards :

Les 16-25 ans, en réflexion sur leur orientation professionnelle notamment, peuvent s'adresser à ce service dont une antenne est ouverte aux Achards. Vous trouverez plus d'informations sur le site de la commune <https://www.communedemartinet.fr/>.

Remaniement du cadastre :

Il débutera à compter d'avril et durera jusqu'à l'automne 2024. Les zones concernées sont le périmètre du bourg et le village du Lutron. Ce remaniement vise à améliorer la qualité du plan avec un degré de précision renforcé et servira ultérieurement de nouvelles bases de calcul et répartition des impôts locaux. Les propriétaires concernés seront avisés par courrier de la visite prochaine des géomètres M. KRNEL et M. ALDEBERT du service des impôts fonciers. La première phase va consister essentiellement aux relevés et reprises d'éléments topographiques et aux mesures. Les résultats du remaniement font l'objet d'une publication au service de la publicité foncière ; c'est alors que le nouveau plan est réputé en service. Dès lors, tous les actes relatifs aux propriétés devront s'y référer.

Réalisations en cours :

Effacement des réseaux rue de l'Océan : L'action en lien avec le SYDEV visant à effacer les lignes électriques et téléphoniques sur la rue de l'Océan s'achève. Il faudra maintenant patienter au moins un hiver pour que le sol se stabilise avant de reprendre le tapis routier au printemps 2024.



Lotissement « Les Brosses 2 » : Dès la mise en vente des parcelles en janvier, les 13 lots ont trouvé très rapidement acquéreurs. Lorsque le cabinet de géomètre aura délivré les pièces définitives de chaque lot, la vente effective pourra avoir lieu.

Foyer des jeunes : De compétence communautaire, cette nouvelle réalisation sera implantée sur la parcelle à proximité de la salle polyvalente et au plus près de la base de loisirs. Ce bâtiment accueillera les groupes Activ'ados, dans la limite de 24 places, en lien avec le centre de loisirs et sera mis à disposition du foyer des jeunes géré par Familles Rurales.

Pôle commerce : recherche commerçants

En lien avec la CCI et Vendée Expansion, la définition précise du besoin en superficie pour chaque commerçant se précise. Avant d'établir le plan définitif, la municipalité a lancé un appel à candidatures pour offrir la possibilité à tout candidat sérieux souhaitant ouvrir un établissement dans le domaine du commerce et des services de se faire connaître. Par ailleurs, Aline envisage la cessation de son activité de coiffure le 30 avril ; des démarches pour trouver un repreneur sont en cours.

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

Portage de repas à domicile, mise en place d'un service d'aide à la personne à domicile, ces solutions existent sur notre territoire. Plus d'informations sur <https://www.admr85.org/associations/association-aide-domicile-la-mothe-achard/>.



L'usage des chemins de randonnées :

Les chemins sont ouverts à tous, sur les sentiers balisés. Suite à différentes remarques, il convient de préciser également que les chemins privés ne sont pas ouverts aux randonneurs tout comme il est recommandé la tenue des chiens en laisse en randonnée. Merci à chaque propriétaire de chien de bien respecter ces consignes, notamment sur la base de loisirs des Ouches. Des accidents se sont déjà produits.

Enfin, nous arrivons à la période des beaux jours, une réglementation existe sur les horaires d'utilisation du matériel de tonte et de bricolage (réglementation disponible sur <https://www.communedemartinet.fr/a-la-une/horaires-de-bricolage-et-de-jardinage/>). Merci à chacun de faire preuve avant tout de bon sens.

Camping les Ouches du Jaunay :

Si vous accueillez des proches et souhaitez réserver une solution de logements, ayez le réflexe Camping les Ouches du Jaunay. Des chalets d'une capacité de 4 à 6 places et une salle de réception jusqu'à 20 personnes sont disponibles en toute saison pour de courts séjours. Vous trouverez les détails des prestations et les conditions tarifaires sur le site <https://www.lesouches85.net>.



Sur la période estivale le camping recrute une personne pour un poste ménage (type job d'été) ainsi qu'une personne en charge de l'animation et de l'accueil sur la période de juillet et août.

Comité de jumelage : accueil du 7 au 13 août

Le projet est d'accueillir à la fois nos amis hauts-savoyards de Charvonnex (qui nous ont reçus l'an passé) ainsi que nos amis roumains de Fărăgău. Le comité est à la recherche de familles susceptibles d'accueillir 1 à 2 personnes sur cette période. Vous êtes invités à vous faire connaître auprès de Gérard Mornet (président), Anne Briau (secrétaire) ou Lydie Bret (trésorière). Contact : 0675725832 ou gerardmornet@orange.fr

Cimetière :

Différentes actions sont en cours. La présence de panonceaux sur certains espaces peut interroger. Il s'agit d'une procédure dite de reprise de concession réputée à l'état d'abandon.

Par ailleurs, dans le cadre de l'embellissement du cimetière, les services techniques procèdent actuellement à la mise en place de ficoïdes (plantes couvrantes) positionnées sur les espaces inter-tombes.



Cette solution vise à limiter la prolifération des adventices. Il convient de les laisser s'implanter sans intervenir pour les ôter ou employer des produits pouvant les détruire, notamment l'eau de javel lors du nettoyage des tombes. Merci d'y veiller.

Mât autonome d'éclairage public aux arrêts de bus du Lutron et de la Malvergne :

Depuis début mars, deux mâts d'éclairage public alimentés par batteries solaires sont positionnés sur ces arrêts de bus. Cette solution permet également de gérer les plages horaires d'éclairage en fonction des besoins.

Infos pratiques : haies classées

Précision utile : une haie appartient toujours à un propriétaire. Avant d'envisager de la tailler, il convient de s'assurer qu'elle vous appartient. Et pour rappel également : dans le périmètre du bourg, les haies sont classées. L'arasage d'une haie ne peut donc être envisagée.

Pizza Burg : présence du camion pizza

Mme CHERQUI qui a repris l'activité pizza est présente chaque mercredi soir sur le parking du presbytère.

Agenda :

Samedi 1^{er} avril : Apéro Party (*A.P.E.L.*).

Dimanche 2 avril : Concours de pêche (*Gaule du Jaunay*).

Dimanche 16 avril : Rando VTT (*École*).

Mercredi 19 avril : Bricolage surprise (*Un temps pour soi*).

Samedi 22 et dimanche 23 avril : Séance de variétés (*Activ'ados et Foyer de Jeunes*).

Mercredi 3 mai : Atelier résine (*Un temps pour soi*).

Samedi 13 mai : Gala danse (*Alors on danse*).

Samedi 13 et dimanche 14 mai : Vente de vêtements (*Comité de jumelage*).

Entre le 2 et le 17 mai : Commande de pizza (*Activ'ado*) livraison fin mai.

Samedi 10 juin : 24 heures du basket.

Mercredi 14 juin : Atelier couture (*Un temps pour soi*).

Dimanche 18 juin : Kermesse (*O.G.E.C.*).

Samedi 24 juin : Feu de la Saint-Jean (*Andema*).

Samedi 1^{er} juillet : « La Biga » 2^{ème} édition, concerts et feu d'artifice (*Bigachamo*).

Dimanche 2 juillet : Triathlon IRONMAN 70.3 Les Sables d'Olonne (rues du bourg fermées de 11h à 16h).